

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS.
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 6.

ABONNEMENT.

En un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste :
En un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR.
Chez tous les Libraires.
A PARIS.
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A EWIG,
Rue Tailbout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Août 1877.

Chronique générale.

Le télégraphe nous a donné, dès le premier jour de réunion des conseils généraux, l'annonce succincte, abrégé et incomplet des protestations faites à l'ouverture des séances par les membres radicaux. Le télégraphe nous en apportera bien d'autres.

Partout, dit la *Défense*, où se trouve l'un des 363, où M. Gambetta compte un esclave et M. Thiers un sujet, partout où s'est trouvé un ennemi du Maréchal, une illégalité a été commise.

On nous a dit que le ministère, décidé à ne jamais enfreindre la légalité, à repousser toute initiative de mesures violentes, se montrerait implacable dans la répression des illégalités.

On attendait que les factions fussent parvenues au grand jour leurs menées inconstitutionnelles. On attendait, pour sévir, que la conspiration sortît des conciliabules, et voulût bien se montrer.

Rien ! la conspiration, la voilà. Le résultat des menées préparées dans le comité des juriconsultes, à l'hôtel de la place Saint-Georges, dans le palais de M. Gambetta, le résultat, le voilà !

Dans la plupart des conseils généraux, c'est déjà l'insurrection contre le Maréchal. Les conservateurs demandent une répression immédiate et énergique.

Cette fois, ils n'ont pas leur droit, et leur exigence n'est pas excessive. Ce n'est pas un coup de force qu'ils réclament, ni un coup d'Etat.

Ils demandent qu'on fasse observer la loi. On ne peut pas nous dire que la violation n'en est pas assez flagrante. On délibère, parait-il, sur les détours de phrase employés par M. Gambetta pour habiller d'une façon décente le langage de M. Bonnet-Duverdier.

Ici, il n'y a pas à délibérer. La violation de la loi est flagrante. On n'a plus aucun prétexte pour refuser d'agir : on ne peut plus s'abriter derrière aucune responsabilité.

Les conseils généraux, qui, malgré les protestations des préfets, prononcent des discours ou proposent des motions politiques, commettent un délit administratif, qui doit être réprimé administrativement.

Les préfets doivent d'abord s'abstenir de paraître aux délibérations politiques des conseils généraux. Ils ont protesté, c'est bien ; s'il on passe outre, qu'ils abandonnent la séance, et demandent au Maréchal la dissolution du conseil. (Loi de 1874, art. 36.)

Si le conseil s'obstine à se réunir pour des délibérations nulles et factieuses, aucune inviolabilité n'en couvre les membres. Nous ne demandons pas qu'on outre-passe les lois, mais qu'on s'oppose à leur violation par les moyens les plus énergiques et les plus prompts.

Le maire de Marseille ayant invité le Maréchal à visiter cette ville lors de son prochain voyage en province, le Maréchal a répondu qu'il remerciait vivement la muni-

cipalité marseillaise de son invitation, mais qu'il ne pouvait, quant à présent, se rendre à Marseille ni prendre d'engagement pour une époque déterminée, cette ville ne figurant pas sur l'itinéraire de son prochain voyage, aujourd'hui définitivement arrêté.

Le *Constitutionnel* publie un remarquable discours de M. Brunet à Tulle. Le ministre dit :

« Hommes du pays avant d'être hommes de parti, vous voulez que le gouvernement soit assis sur des bases solides ; et, moins soucieux du titre que de la réalité des choses, vous voulez qu'il assure à la France l'ordre et la prospérité à l'intérieur, la paix à l'extérieur, la paix avec le respect qui est dû à un grand pays comme le nôtre. (Applaudissements.) »

« Tel est aussi le programme du vaillant et loyal soldat que la France a constitué le gardien et le défenseur de ses destinées et qui, soyez-en sûrs, ne désertera pas avant l'heure fixée par la Constitution le poste que le pays lui a confié (Bravos). Qu'il restera jusqu'au bout ! » (Applaudissements et cris : Vive le Maréchal !)

Plus loin, le ministre, visant le comité des juriconsultes de la gauche, s'écrie :

« A tous ces agitateurs à l'affût de procédés nouveaux, qui cherchent à troubler le pays par je ne sais quel appareil de chicane et de procédure, la France dira qu'elle n'a que faire de leurs querelles de procureurs (Hilarité. — Très-bien !), et, qu'ayant mis à sa tête le maréchal de Mac-Mahon, scrupuleux observateur des lois, elle n'entend pas qu'on lui supprime les moyens d'assurer l'ordre, la paix, le calme et la prospérité. » (Applaudissements.)

Les dépêches nous ont appris que la Porte avait mis en liberté les fonctionnaires complices dans l'assassinat des consuls de France et d'Allemagne à Salonique.

A la nouvelle de cette scandaleuse indulgence, la flotte allemande a reçu l'ordre de se rendre à Salonique. Nous espérons que le gouvernement français adressera à la Porte des remontrances et demandera des explications sur l'impunité qui couvre en Turquie les assassins de notre consul M. Moulin.

Le *Gaulois* donne la nouvelle suivante, dont nous lui laissons toute la responsabilité :

« Tous les membres de notre corps diplomatique qui prennent un congé en ce moment ont été prévenus, par une note du ministère des affaires étrangères, qu'ils étaient tenus de se trouver à leur poste respectif du 4^{er} au 15 octobre prochain. »

On lit dans la *Défense* d'avant-hier :

« M. Saint-Genest, du *Figaro*, a publié un article très-vif contre le général Bernhart.

« Le *Moniteur universel* a prétendu que cet article avait été inspiré par M. le général Ducrot.

« M. Saint-Genest a déclaré qu'il n'en était rien, et que le général Ducrot était ab-

solument étranger à la campagne ouverte par le *Figaro*.

« Le *Moniteur universel* maintient son affirmation.

« La parole est au général Ducrot.

« Il est vrai que le règlement militaire interdit à tout officier de publier aucune note dans un journal sans l'autorisation du ministre de la guerre.

« Cependant, l'impasse où les deux journaux se sont enfermés, rend absolument indispensable une déclaration du général qui commande à Bourges.

« Si, d'autre part, il est vrai que M. Saint-Genest entretient des relations avec le commandant du corps d'armée de Bourges, il nous semble que le démenti donné par M. Saint-Genest à la note du *Moniteur* devait suffire à dégager la responsabilité du général.

« Le *Moniteur* ne l'a pas jugé ainsi, à tort ou à raison.

« Il ne reste plus au général Ducrot qu'à intervenir personnellement. C'est une extrême fâcheuse, sans doute. Mais, puisqu'on a commis la faute d'engager dans une polémique de presse, un général commandant de corps d'armée, il faut se résigner aux conséquences. — H. des H. »

Hier, la *Défense* a reçu la dépêche suivante :

« Saint-Avertin, près Tours, 24 août.

« Monsieur le rédacteur en chef,

« Je lis à l'instant votre réponse à l'article du *Moniteur*. Je pars ce soir pour Paris. Et, puisqu'on m'y force, je donnerai des détails si précis et si catégoriques, que l'honorable général Ducrot sera dispensé de descendre de sa haute situation militaire pour se mêler à un débat de presse qui ne le concerne en rien.

« SAINT-GENEST. »

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, est rentré à Paris et ne quittera plus son ministère jusqu'au 7 du mois de septembre. A cette époque, il retournera à son château de la Grave pour y recevoir le maréchal de Mac-Mahon, qui doit être son hôte pendant l'excursion qu'il doit faire alors dans la Gironde.

Une brochure en réponse à la lettre de M. Ordinaire vient de paraître à Lyon. Elle est signée « Un électeur de la 2^e circonscription du Rhône. »

M. Gambetta ne voulant pas répondre directement, a mis sa plume dans les mains d'un de ses amis. Celui-ci a écrit, l'autre a dicté.

Mais ses amis ne l'abandonneront point, s'il faut en croire le *Moniteur* :

« D'après des correspondances de Londres, il paraît que la brochure de M. Ordinaire contre M. Gambetta a été accueillie avec beaucoup de faveur par les réfugiés. On ajoute que ces derniers doivent écrire à leurs amis de Paris pour s'entendre sur les moyens de combattre la candidature de Belleville de ce « tribun devenu bourgeois. » Il est également question de provoquer la formation d'un jury d'honneur, devant lequel M. Gambetta serait tenu de se présenter pour expliquer sa conduite. »

Si ce jury décide M. Gambetta à se présenter devant lui, il sera bien fort.

Voici ce que dit un journal au sujet de la brochure de « l'électeur de la 2^e circonscription du Rhône » :

« M. Gambetta n'a pas répondu à M. Ordinaire, mais il a trouvé quelqu'un ou quelqu'une s'est trouvé pour lui venir en aide par une adroite diversion. Un électeur lyonnais produit une brochure qui malmène fort le jeune député de Lyon, accusateur de M. Gambetta. L'électeur lyonnais ne s'occupe nullement de ce dernier dont la réhabilitation lui a paru, sans doute, trop au-dessus de ses forces. Il se borne à prouver que M. Ordinaire n'était ni orateur, ni philosophe, ni historien, ni penseur, ni poète, ni juriconsulte, ni savant, et qu'il ne fut jamais qu'un dissipateur et un joueur. Il l'accuse même d'avoir, dans une circonstance qu'il indique (l'élection de M^r Dupanloup à un siège de sénateur inamovible), vendu sa voix au gouvernement. Le million dont M. Ordinaire se targue dans sa brochure est faux : « sa fortune n'est qu'illusoire, enfin les dettes qu'il a contractées dans certains établissements thermaux l'ont été dans des conditions qui cotoyaient de bien près la police correctionnelle. »

« Voilà l'homme que les radicaux lyonnais ont, à trois reprises différentes, nommé député du Rhône.

« Nous ne voudrions pas dire : par celui-là, jugez des autres, mais n'est-il pas édifiant de voir deux députés de la gauche s'imputer réciproquement des faits difficiles à qualifier sans injures et se trouver l'un et l'autre dans l'impossibilité absolue de répondre ?

« Les électeurs apprécieront. »

LE VIN DES 363.

A propos des 363, la *Petite République* contient une réclame, en forme de boniment, qui vaut son pesant... de vin bleu.

Voici ce que nous y lisons :

« On écrit de Mâcon :
« Cette année, les vendanges promettent d'être magnifiques. Certaines grappes de raisins rouges sont déjà en pleine maturité. Hâtive sera la vendange, bon sera le vin.
« Ce ne sera pas le vin de la comète, c'est vrai ! mais partout on le nommera :
« Le vin des 363 ? »

La *Gironde* affirmait il y a quelques jours que, depuis le 16 mai, les récoltes languissaient. Bruit exagéré, paraît-il. Plus juste, quoi qu'aussi radicale, la *Petite République* affirme que les vignes prospèrent ! Seulement... (il y a un seulement) ce sont les grappes de raisins rouges qui sont en pleine maturité. Les grappes blanches, sans doute grappes légitimistes, sont très en retard sur les autres.

Ainsi donc, nous aurons le vin des 363 ; on ne pouvait faire moins pour ceux qui voulaient en partant décréter la liberté du cabaret — sauf à ruiner tous les cabaretiers actuels qui en gardent une petite rancune aux ex-députés radicaux.

Quoi qu'il arrive, le vin des 363 ne sera jamais du vin de Mâcon, mais de la lie de vinaigre.

La Chambre des députés compte 532 membres. Chacun d'eux reçoit par mois 750 francs d'indemnité.

Les membres de la Chambre dissoute ayant siégé dix-sept mois, chacun d'eux a grevé les fonds publics de 42,750 fr., soit, pour les 750 députés, une somme de près de dix millions.

Si l'on ajoute les frais d'impression des innombrables discours à l'Officiel, des rapports sans fin des commissions, des multiples documents émanant des bureaux ou de l'initiative individuelle des députés, on peut évaluer les frais de divers services intérieurs et de matériel à vingt millions au bas mot ce que la Chambre élue le 20 février a coûté.

Si l'on voulait évaluer ce qu'elle a rapporté, ce serait moins facile, car elle n'a rien fait, ou peu s'en faut, de profitable pour le pays.

Beaucoup de discours, mais peu d'affaires, voilà le bilan de ces mandataires qui ont dépensé plus de vingt millions!

On lit dans l'Estafette :

Nous recevons de notre correspondant spécial de Bruxelles la dépêche suivante :

« Bruxelles, 20 août.

» Grande émotion dans nos cercles politiques.

» On annonce que les Chambres vont être convoquées avant l'expiration de la prorogation à l'effet de demander des crédits supplémentaires pour le département de la guerre.

» Cette résolution aurait été prise dans un conseil privé auquel assistaient le roi, le prince royal de Prusse et deux généraux spéciaux de l'armée belge. Le ministre de la guerre n'assistait pas à cette réunion. On rapproche ce fait de l'attention très-commentée avec laquelle le prince de Prusse a visité les arsenaux et les divers établissements militaires belges.

Ces nouvelles ont besoin de confirmation.

PRUSSIENS ET RÉPUBLICAINS.

Un journal prussien, la Gazette de la Croix, déclare que la démission du Maréchal rejoindrait « les chauvins allemands ».

Les feuilles républicaines, République française en tête, n'ont-elles aussi qu'un désir, voir le Maréchal se démettre de ses hautes fonctions.

On ne peut s'empêcher de constater une fois de plus combien est touchant l'accord patriotique qui existe entre les républicains et les Prussiens.

Les radicaux menacent d'infliger aux ministres et aux fonctionnaires actuels de fortes amendes le jour où, pour le malheur de la France, ils reviendraient au pouvoir. Que diraient-ils si on leur appliquait le même procédé ?

Ils taxent M. de Fourtou à 800,000 fr. S'il fallait que les chefs de leur parti payassent les fautes qu'ils ont commises, les contributions atteindraient des sommes autrement importantes.

Combien devrait-on demander de millions à M. Jules Favre pour avoir oublié l'armée de l'Est ?

Combien de millions à M. Thiers, qui n'a pas su arrêter le mouvement insurrectionnel de la Commune dès le premier jour ?

Combien de milliards enfin à M. Gambetta qui nous a fait perdre la Lorraine ?

LETRE D'ALLEMAGNE.

On écrit de Dresde à la Défense, le 18 août :

Je crois utile de vous communiquer aujourd'hui le résultat des recherches que j'ai faites en traversant l'Allemagne du Nord depuis Hambourg jusqu'ici.

La situation y est à peu près la même qu'il y a deux mois...

Seulement, on ne peut pas s'empêcher de remarquer une grave préoccupation qui domine dans les hauts rangs de la politique prussienne. C'est que l'Allemagne, unifiée par la force des baïonnettes et fondée uniquement sur l'aphorisme bismarkien : « La force prime le droit », se trouve aujourd'hui dans une position bien singulière.

Placé entre ses engagements antérieurs avec la Russie et l'égoïsme d'une politique pangermanique, le colosse prussien voudrait satisfaire à un devoir de reconnaissance envers la Russie et en même temps ne pas perdre la suprématie dans les affaires de l'Europe.

On voudrait, à Berlin, ne pas commettre un acte

de monstrueuse ingratitude, et, en même temps, on ne serait pas fâché de voir s'épuiser les forces de l'ami fidèle de Saint-Petersbourg.

Ce n'est pas que la civilisation du knout fasse horreur à la Prusse, mais c'est le panslavisme avec toutes ses conséquences immédiates et futures qui effraye les hommes du Kulturkampf.

En fait de civilisation, ils peuvent parfaitement aller d'accord avec leurs amis des bords de la Néva ; mais au point de vue de la toute-puissance, de la suprématie, c'est autre chose, et la Prusse craint fort que la Russie, agrandie en Orient, ne veuille lui disputer la première place dans l'aréopage des puissances européennes.

C'est l'empereur Guillaume qui, cette fois, est un obstacle sérieux pour les projets de M. de Bismark.

Celui-ci, en effet, qui ne souffre pas trop de scrupules et qui, en fait de reconnaissance, s'y connaît fort peu, comme le prouvent les affaires d'Arnim et La Marmorata, ne se soucierait guère de laisser sur le carreau l'allié secret de 1866 et de 1870 pour faire les seuls et véritables intérêts de la Prusse.

Mais c'est l'empereur Guillaume qui n'entend pas de cette oreille-là.

Lié par une étroite parenté et par une affection des plus profondes au tsar Alexandre, l'empereur Guillaume veut rendre à son neveu tous les services possibles et ne se contenterait certes pas d'une politique où le tsar serait sacrifié à l'égoïsme prussien.

Sur ce chapitre, il paraît que Guillaume I^{er} est inébranlable, et que, pour quelque effort que puisse faire M. de Bismark pour le détourner de ce courant d'idées, il y perdra les frais de son travail.

Aussi vous pouvez désormais être certains que, malgré tous les racontars des journaux plus ou moins inspirés, tant que vivront les deux empereurs de Russie et d'Allemagne, leurs peuples ne cesseront pas de marcher ensemble en bons amis et en véritables camarades.

L'entrevue d'ischl est une preuve à l'appui de mon assertion, et il est certain aujourd'hui que l'empereur Guillaume y a plaidé de la façon la plus chaleureuse les intérêts de son neveu Alexandre.

Aussi je crois que nous ne tarderons pas à en voir les résultats en Orient, car l'Autriche, ne pouvant pas, toute seule comme elle est, lutter contre les deux colosses du Nord, préférera probablement fermer un œil sur les empiétements moscovites en Orient, sauf à demander quelque chose quand le jour du partage du gâteau turc sera venu.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la guerre d'Orient n'est pas la seule cause des préoccupations qui régissent dans les sphères de la politique prussienne. Le socialisme et le Kulturkampf, aussi bien que les affaires de France, y ont aussi leur part, et je puis vous assurer qu'elle n'est pas à dédaigner.

Bismark-Pacha ne peut concevoir que le catholicisme puisse avoir tant de force pour résister efficacement à ses idées d'invasion et de despotisme.

Se voir vaincu par les prêtres, c'est l'humiliation la plus grande pour cet homme de fer qui défie le monde entier avec son million de baïonnettes et l'éclat des dernières victoires des armes prussiennes ; mais quoi qu'il fasse, c'est le sort qui lui est réservé, et il mourra pour avoir voulu manger du pape, selon l'expression si heureuse et si vraie de M. Thiers.

En attendant l'avenir, il est positif qu'aujourd'hui le Kulturkampf est l'idée fixe qui domine en Prusse.

Vous ne pouvez, en effet, parler à qui que soit sans qu'il vous dise que le Pape est un fripon et qu'il faut en finir avec les ultramontains.

Les employés mêmes du Zollverein (douane) parlent de Rome et du Pape avec un air de défi et de grande puissance, ce que l'on serait embarrassé de trouver aujourd'hui ailleurs qu'en Prusse.

Ce que je viens de vous dire n'est pas le résultat d'une exaltation anti-prussienne de ma part. Non, c'est la pure vérité, et c'est à Hambourg même qu'un douanier prussien a bien voulu se donner la peine de me catéchiser à l'endroit du Kulturkampf pendant qu'il visitait mes bagages.

Le socialisme ne préoccupe pas moins Bismark-Pacha que la question religieuse. C'est la misère, c'est l'appauvrissement du pays par les impôts et le militarisme qui est la cause des terribles progrès que fait le socialisme en Allemagne ; le Kulturkampf y a aussi sa part, et c'est pour cela que les orthodoxes du protestantisme orthodoxe et les protestants de bonne foi ne détestent pas moins la politique religieuse de M. de Bismark que nous autres catholiques.

Et ils ont bien raison de penser ainsi, car c'est

surtout sur les ruines du protestantisme et de la monarchie prussienne que triomphera le socialisme, s'il arrive à atteindre son but.

Mais M. de Bismark, lui, ne raisonne pas ainsi. Ne connaissant que la force pour vaincre ses adversaires, il oppose au socialisme menaçant les phalanges de ses soldats armés jusqu'aux dents.

Aussi, ce qui vous frappe en Allemagne, ce sont les casernes colossales que le gouvernement y fait construire dans toutes les grandes villes, et que j'ai vues, non-seulement à Berlin et à Dresde, mais à Hanovre, à Magdebourg, à Brunswick, à Leipzig et partout où je me suis arrêté.

J'ai exprimé mon étonnement à ce sujet à un monsieur de Dresde, et il m'a répondu textuellement ceci :

« Notre gouvernement craint sans cesse une révolution et il prend ses mesures d'avance pour l'écraser, dans le cas où le socialisme, qui grandit à vue d'œil, voudrait la provoquer. »

Mais cet étalage de la force armée ne sauvera pas la Prusse le jour où la justice de Dieu réclamera son heure.

Ce jour-là, il arrivera à Bismark-Pacha ce qui est arrivé à tous les hommes qui appuyaient leur politique sur la force, au mépris du droit et de la justice. Les canons ne tireront pas et les fusils seront impuissants à vaincre les innombrables ennemis que la politique criminelle des despotes de Berlin s'est créés de ses propres mains.

D'ailleurs, les catholiques ne sont pas les seuls qui croient que la force brutale sera impuissante à vaincre le torrent envahisseur du socialisme, alimenté par des déceptions économiques que la nation allemande a subies depuis 1871, elle qui, au lieu de s'asseoir, comme elle croyait, au banquet des cinq milliards, se trouve plongée dans la misère et dans l'impuissance économique.

Beaucoup de Prussiens pensent qu'il faut faire quelque chose pour arrêter la déchéance commerciale et industrielle de leur pays ; mais devinez donc quel est le moyen que ces gens-là proposent pour relever la situation économique de leur patrie : une guerre avec la France pour lui arracher une dizaine de milliards et réduire votre pays à l'impuissance absolue pour au moins un siècle.

Parole d'honneur, il est écœurant d'entendre les hommes de la prussification universelle parler avec le moindre sans-gêne et la plus grande désinvolture de leurs projets criminels pour l'avenir.

Ils vous disent sans aucune espèce de réticence : Quand nous serons à bout de ressources, que l'argent nous manquera et que le socialisme nous poursuivra à outrance, nous passerons les Vosges et nous irons faire notre récolte de milliards, plus abondante que celle de 1871, sur les bords de la Seine.

Et ne croyez pas que ce soit la opinion d'un homme isolé en Prusse ; non, c'est l'opinion générale depuis MM. de Moltke et de Bismark jusqu'au dernier reptile de la politique prussienne.

Aviez donc à vous autres Français, et souvenez-vous-en surtout au jour des prochaines élections. Songez par-dessus toutes choses que les Thiers, les Gambetta, les hommes du Rappel, du Bien public, de la République française, des Débats, sont les meilleurs amis et alliés de la politique prussienne, qui ne tend pas à autre chose qu'à l'annexion de la France.

Débarrez ce noble pays du radicalisme écarlate ou athénien qu'il soit, et vous aurez sauvé votre patrie du plus grand des périls, celui de la ruine totale.

JOSEPH GRABINSKI.

LA VÉRITÉ D'UN RADICAL.

On lit dans l'Événement du 17 août 1877 :

Chaque année, le ministre de l'agriculture envoie, dans les différentes régions de la France, des employés chargés d'estimer le rendement probable de la moisson, afin de savoir à peu près la quantité de blé qu'il sera nécessaire de faire venir de Russie ou d'Amérique.

Il y a quelques jours, un de nos économistes, protégé de M. Caillaux, chargé de cette enquête agricole, parcourait les environs de C. ; le maire et deux grands agriculteurs du pays l'accompagnaient.

— Belle campagne ! culture entendue ! paysage admirable ! ne cessait de dire le protégé du 16 Mai. La compagnie approuvait.

Enfin on arrive à un champ d'orge.

— Beau blé ! exclame le délégué, blé superbe ! Les auditeurs sont un peu surpris, mais ils approuvent encore.

Mais voilà qu'au champ d'orge succède un champ de seigle.

L'envoyé du ministre s'arrêta, légèrement inquiet.

— C'est singulier, murmura-t-il, c'est singulier !

— Quoi donc ?

— Ce blé est plus haut que l'autre ; oh ! mais bien plus haut. A quoi cela peut-il tenir ?

— Mais, c'est bien simple, répond un des agriculteurs qui a toisé l'homme, c'est bien simple, c'est du blé de deux ans.

Le délégué avait tiré son calepin et prenait des notes.

Vous avez bien lu ce piquant récit, par lequel est démontrée l'ignorance crasse des délégués que M. Caillaux a chargés de le renseigner sur l'état de nos récoltes. Et le ministre est un pauvre ministre, car il a des agents qui sont de pauvres agents.

Eh ! bien, maintenant, lisez cet autre récit, que le Français copie dans le Dictionnaire des anecdotes d'Edmond Guérard, t. 1, page 140. — Paris, Didot 1872.

Un économiste presque illustre qui préparait un énorme ouvrage sur l'enquête agricole, se promenait, au commencement de juin, dans les environs de Clermont.

Trois personnes le suivaient, ouvrant l'oreille à ses discours, buvant ses paroles, car ses arrêts font loi.

« Belles campagnes ! murmura le docte personnage, culture entendue, paysages admirables ! » La compagnie approuvait.

Enfin on arrive à un champ d'orge.

« Beau blé ! exclame le théoricien, blé superbe ! Les auditeurs sont un peu surpris, mais ils croient à un lapsus, et comme ils sont fort polis, ils approuvent encore.

Mais voilà qu'au champ d'orge, un champ de seigle succède. Le savant s'arrêta, légèrement inquiet.

« C'est particulier, murmura-t-il, c'est singulier ! »

— Quoi donc ?

— Ce blé est plus haut que l'autre, oh ! mais bien plus haut ! A quoi diable cela tient-il ?

— Mais, c'est bien simple, répond un des auditeurs, qui du coup a toisé l'homme, c'est du blé de deux ans.

Le savant avait tiré son calepin et prenait des notes.

Voyez-vous que le journal radical l'Événement a, du même coup, MENTI, en attribuant à un délégué de M. Caillaux une histoire vieille de plusieurs générations, et VOLÉ, en ayant l'air de raconter ce qu'il copie sans pudeur.

Chronique Locale et de l'Ouest.

FÊTES DE SAUMUR.

DIMANCHE 26, LUNDI 27, MARDI 28 AOÛT 1877.

Premier jour. — Dimanche 26 août.

A 2 heures 1/2 : COURSES de chevaux sur l'hippodrome de Varrains-Chacé.

Six prix seront courus ; savoir :

1^o Course plate militaire : un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de pur sang.

2^o Prix des Haras (gentlemen riders) : 2,000 fr., pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France.

3^o Course de haie militaire : un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège.

4^o Steeple-chase militaire : un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège.

5^o Prix du Chemin de fer (course de haies) : 800 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 300 fr. par la Société des courses ; pour tous chevaux à réclamer pour 4,000 fr.

6^o Hunt and military steeple-chase : 500 fr., pour chevaux d'armes et de chasse, et pour tous chevaux n'ayant pas gagné une somme de 4,000 fr. depuis le 1^{er} janvier 1877.

A 6 heures 1/2 : ASCENSION AÉROSTATIQUE, place de l'Hôtel-de-Ville, par M. Petit, aéronaute de l'armée de la Loire.

Ouverture de danses publiques, place du Champ-de-Foire, illuminations.

A 8 heures : Première REPRESENTATION de théâtre par les Artistes de l'Odéon.

MM. Porel, Morais, Talien, Valbel, Clerh, Monval, Amaury, Keraval; M^{me} Hélène Petit, Crosnier, Defresne, Alice Lody, Tassy, Chéron.

Deuxième jour. — Lundi 27 août.
A 3 heures 1/2 : Grand CARROUSEL donné par l'École d'application de cavalerie. Musique du 32^e régiment d'infanterie.

A 8 heures : Deuxième REPRESENTATION des Artistes du théâtre national de l'Odéon.

A 8 heures 1/4 : CONCERT donné dans le Square par la Musique municipale, dirigée par M. Meyer, en voici le programme :

- 1. La Coréenne, marche. FAVRE.
- 2. Le Domino noir, fantaisie. AUBER.
- 3. La Danseuse, polka. X.
- 4. La Part du Diable, fantaisie. AUBER.
- 5. Le Tour du Monde, valse. O. MÉTRA.

ILLUMINATION du Square, intermède pyrotechnique, feux de Bengale.
Continuation des danses publiques au Champ-de-Foire.

Troisième jour. — Mardi 28 août.
A 2 heures 1/2 : COURSES de chevaux sur l'hippodrome de Varrains-Chacé.

Six prix seront courus ; savoir :

- 1. Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de pur sang.
- 2. Prix de la Société d'encouragement : 500 fr. pour l'amélioration de la race des chevaux en France.
- 3. Prix de Saumur (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses.
- 4. Course de haie militaire : un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège.
- 5. Steeple-chase militaire : un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège.
- 6. Prix du Conseil général (steeple-chase, handicap) : 1,800 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire et 600 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux.

A 3 heures : Troisième et dernière REPRESENTATION par les Artistes de l'Odéon.

A 8 heures 1/2 : FEU D'ARTIFICE tiré place de l'Hôtel-de-Ville.

A 9 heures : Ascension d'une montgolfière.

AVIS ADMINISTRATIF.
Le Maire de la ville de Saumur prévient le public que les cartes d'entrée au Carrousel de l'École de cavalerie, qui auront lieu le 27 août courant, seront distribuées, cette année comme les précédentes, pour les troupes de la ville, au secrétaire de la Mairie, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

De plus, le jour même du Carrousel, il sera distribué des cartes aussi au secrétaire, mais pour les étrangers seulement, de 8 heures du matin à midi.

Nous trouvons la lettre suivante dans le Courrier d'hier :

« Angers, 20 août 1877.
Monsieur le rédacteur,

Pressé par des démarches instantes et réitérées qui m'avaient été faites par un grand nombre d'électeurs de l'arrondissement de Saumur, j'avais cédé à leur désir, et consenti à être candidat pour la députation prochaine, me réservant mon droit de rétractation.

Des raisons personnelles et toutes particulières, que je ne puis livrer au public, me forcent de déclarer que je me désiste de toute candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma haute estime et de ma haute reconnaissance.

J.-E. BURY,
Docteur-médecin.

Théâtre de Saumur. — Nous avons déjà dit que les artistes de l'Odéon donneront trois représentations pendant nos fêtes. La première, dimanche 26 août, se composera des Danicheff, comédie en 4 actes, de Pierre Newski.

On se rappelle le succès que cette pièce a obtenu sur notre scène, avec d'autres artistes parisiens, au mois de février 1876.

La représentation de dimanche sera d'au tant plus brillante qu'elle sera donnée par

les artistes créateurs des Danicheff à l'Odéon.

M. Henri de Tartas, âgé de 17 ans, engagé volontaire dans un des régiments de cavalerie en garnison à Libourne, vient d'être enlevé à l'affection des siens, par suite d'un coup de pied de cheval reçu pendant une marche militaire.

Ce jeune homme était l'un des descendants du général de Tartas, qui a laissé de si bons souvenirs à Saumur et à l'École de cavalerie, et fut l'un des écuyers qui figurèrent dans le premier carrousel de Saumur, en 1828.

C'est par erreur qu'un nom a été omis parmi ceux des signataires de la protestation déposée lundi sur le bureau du Conseil général ; en voici la liste complète : MM. Abellard, Benoist, Bury, Gaillard, Grimoux, Juchault, Maillé, Peton.

Le Conseil général de Maine-et-Loire a clos ses travaux hier mercredi. Une dernière séance se tient aujourd'hui pour la lecture et le vote du procès-verbal. Le Conseil a prorogé les pouvoirs de la Commission départementale jusqu'à la prochaine session.

Le colonel du 4^e cuirassiers, M. Grandin, est de retour à Angers, où il a repris le commandement de son régiment.

On sait que le colonel Grandin avait été envoyé sur le théâtre de la guerre en Orient pour y étudier l'organisation de la cavalerie si renommée des Russes.

Les réservistes manœuvrent avec le fusil Gras. Ce fusil, nouveau modèle, n'a été distribué au 77^e régiment d'infanterie que ces jours-ci. Cinq mille de ces fusils ont été envoyés à Angers pour le régiment et les réservistes.

Un concours pour le surnuméraire de l'administration des contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le jeudi 4 octobre 1877.

Mairie du Puy-Notre-Dame.
Assemblée dite de la Saint-Louis, le dimanche 26 août 1877.

A l'occasion de l'Assemblée dite de la Saint-Louis et du Comice agricole qui doivent avoir lieu au Puy-Notre-Dame, le dimanche 26 août, le public est prévenu que l'administration a organisé des jeux de toutes sortes :

- A 2 heures, Mât de Cocagne.
- A 3 heures, Courses en sac.
- A 4 heures, Jeu de la Poêle.

Un Feu d'Artifice sera tiré par M. Vincent d'Angers.

Les musiciens de Doué ont bien voulu prêter en cette circonstance leur concours à la commune du Puy-Notre-Dame.

Genes. — Le maire de la commune de Genes prévient le public que l'assemblée de cette commune aura lieu le dimanche 26 août.

A cette occasion il y aura mât de cocagne, feu d'artifice et retraite aux flambeaux. Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.

Poitiers. — On lit dans le Journal de la Vienne :

A l'ouverture de la séance du Conseil général d'hier, M. le préfet de la Vienne a donné lecture de la dépêche suivante :

« Paris, 21 août, 12 h. 10 m. soir.
Intérieur à préfet de la Vienne.

« Monsieur le Maréchal, Président de la République, a l'intention de s'arrêter quelques heures à Poitiers et à Châtelleraut, au retour de son voyage à Bordeaux. Vous remerciez le Conseil général d'avoir bien voulu en exprimer le désir. Je vous fixerai ultérieurement les jours et les heures. »

Nous nous faisons un devoir de féliciter hautement et de remercier le Conseil général de l'initiative qu'il a prise et qui vient d'aboutir à un aussi heureux résultat. Nous comptons bien que la ville de Poitiers voudra recevoir dignement, et avec tous les honneurs qui lui sont dus, l'hôte illustre qu'elle va posséder dans ses murs. Il en sera de

même, nous en sommes convaincus, à Châtelleraut, où le duc de Magenta s'arrêtera aussi pendant quelques heures.

Nantes. — Lundi matin, une jeune fille se mariait. En descendant de voiture, elle perdit son porte-monnaie, qui renfermait toute sa petite fortune, un peu plus de deux mille francs. Grande fut sa désolation ; mais elle ne confia son désastre à personne, de peur d'attrister la noce ; seulement elle se demandait avec anxiété comment son mari prendrait la chose, lui qui comptait sur la dot de sa femme pour s'établir.

On n'en dina pas moins dans un établissement de la Ville-en-Bois, et l'on commençait à se mettre en danse quand un message arriva, demandant la mariée.

C'était un brave garçon de seize ans qui avait trouvé le porte-monnaie et qui, en ayant connu le propriétaire, le rapportait sans que rien n'y manquât.

Il est inutile de peindre la joie de la nouvelle épouse, pour laquelle la journée finissait bien mieux qu'elle n'avait commencé.

On fit fête à l'honnête garçon, et le bal continua pour finir mardi matin seulement.

Un arrêt de la Cour de cassation décide que si, pour labourer un champ jusqu'à son extrémité, on est obligé de passer l'attelage sur le champ voisin, il n'y a aucun délit si la terre n'est pas ensemencée dans le cas contraire, il y a contrevention à l'article du Code pénal qui punit d'une amende de 6 à 10 fr. ceux qui font ou laissent passer des bestiaux, animaux de trait, de monture ou de charge sur le terrain d'autrui ensemencé ou chargé d'une récolte, en quelque saison que ce soit, ou dans un bois taillis.

Faits divers.
On vient de fêter à Orléans la cinquante d'un comptable, M. Barré, qui, entré en fonctions dans la pharmacie de MM. Renaud et Rolland le 16 août 1827, n'a jamais manqué un jour de venir à son bureau.

Pour la première fois on a vendu, à Paris, de la viande de bœuf et de mouton, importée par le Frigorifique. Cette viande a 105 jours. Extérieurement elle est noire ; à l'intérieur elle est fraîche et de belle apparence.

Dernières Nouvelles.
Péra, 21 août.

La Porte tente un suprême effort pour résister aux Russes, dont les forces augmentent chaque jour par l'arrivée de nouvelles troupes.

Cinquante mille hommes viennent d'être envoyés à Andrinople et à Sofia.

Un décret ordonne la création d'une nouvelle armée de réserve de 60,000 hommes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.
Bourse du 22 août 1877.

L'attitude du marché au comptant ne se modifie pas, les recettes générales vendent 12,000 fr. de 3 0/0 et elles n'achètent que 5,400 fr. de rentes 5 0/0. Les cotes allemandes sont très-fermes. La cote anglaise est moins bonne. Les Consolidés arrivent à 95 1/4, notre Bourse est restée immobile et sans affaires jusqu'après 2 heures ; à partir de ce moment il s'est produit un courant de demandes qui a poussé le 3 0/0 à 71.10 et le 5 0/0 à 106.35.

C'est du groupe du Crédit mobilier espagnol qu'est venu l'impulsion. Le Nord de l'Espagne s'est élevé jusqu'à 273, le Mobilier espagnol finit à 545 après avoir touché 530. Les fonds d'Etat étrangers étaient bien tenus, le 5 0/0 italien a franchi le cours de 70 et finit à 70.15. On a relevé les obligations égyptiennes 6 0/0 à 181. La conversion forcée des bons de la Daira commencera le 28 août, les porteurs de titres de l'emprunt 1870 recevront 31 fr. 25 par obligation pour intérêts à 5 0/0 jusqu'au 30 juin 1877 ; c'est une spoliation de 2 0/0 d'intérêts qu'on leur fait subir. La baisse des actions du Gaz parisien se poursuit dans de fortes proportions. On a reculé jusqu'à 1492.50. Il y a eu une vive reprise sur les bons de subvention d'Orléans à Châlons et de Sedan à Léroville.

(Correspondance universelle.)

Marché de Saumur du 18 août.

Froment (Ph.) 77 24	Huile chene. 50	—
2 ^e qualité. 74 23 50	Huile de lin. 50	—
Seigle. 75 15	Graine trèfle 50	—
Orge. 65	— luzerne 50	—
Avoine bar. 50 14	Foin (dr. c.) 780	55
Fèves. 75 15 75	Luzerne — 780	45
Pols blancs. 80 44	Paille — 780	35
— rouges. 80 34	Amandes. 50	—
Graine de lin. 70	Cire jaune. 50	850
Farine, culas. 157 70	Chanvres 1 ^{re}	—
Colza. 65 31	— qualité (52k.500)	—
Chenevis. 50 16	—	—
Hulledenois. 50 100	—	—

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1876, 1 ^{re} qualité	à 160
Id. 1876, 2 ^e id.	à 70
Ordin., envir. de Saumur 1876, 1 ^{re} id.	à 65
Id. 1876, 2 ^e id.	à 60
Saint-Léger et environs 1876, 1 ^{re} id.	à 70
Id. 1876, 2 ^e id.	à 65
Le Puy-N.-D. et environs 1876, 1 ^{re} id.	à 60
Id. 1876, 2 ^e id.	à 55
La Vienne, 1876, 1 ^{re} id.	à 55

ROUGES (2 hect. 30).

Souza et environs, 1875	à 135
Id. 1876	à 135
Champigny, 1875, 1 ^{re} qualité	à 110
Id. 1876, 1 ^{re} id.	à 110
Id. 1876, 2 ^e id.	à 130
Varrains, 1875	à 110
Varrains, 1876, 1 ^{re} qualité	à 110
Bourguell, 1875, 1 ^{re} id.	à 130
Id. 1876, 1 ^{re} id.	à 130
Id. 1876, 2 ^e id.	à 130
Restigné 1875, 1 ^{re} id.	à 110
Id. 1876, 1 ^{re} id.	à 110
Id. 1876, 2 ^e id.	à 110
Chinon, 1875, 1 ^{re} id.	à 110
Id. 1876, 1 ^{re} id.	à 110
Id. 1876, 2 ^e id.	à 110

En dépit des préoccupations politiques, l'Univers Illustré est de plus en plus en faveur auprès des personnes de goût, qui sont sûres d'y trouver de très-remarquables gravures et une charmante distraction littéraire. Ce rare privilège, qui lui fait grand honneur, l'Univers Illustré le doit aux soins incessants qu'il apporte à la composition de sa partie artistique, ainsi qu'au talent de ses rédacteurs. Pour ne parler que de la Guerre d'Orient, nous pouvons faire remarquer que l'Univers Illustré a déjà consacré aux événements russo-turcs un grand nombre de planches d'actualité d'un vif intérêt, parmi lesquelles plusieurs ont fait sensation. Quant à la partie littéraire, tout étant aléatoire et variée, elle sait observer toujours la plus irréprochable moralité. Cela explique facilement le succès de l'Univers Illustré, qui offre, en outre, de belles PRIMES GRATUITES à ses abonnés.

Un numéro spécimen, contenant les détails relatifs aux PRIMES GRATUITES, est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Abonnements : Paris et départements, un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger, les taxes postales en sus. — Bureaux : 3, rue Auber (place de l'Opéra).

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

GOUTTE ET RHUMATISMES
Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de Valenciennes, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie.
Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

Fumouze-Albespeyres : Produits pharmaceutiques ; voir aux annonces.

10^e ANNÉE.
LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
en grand format de 16 pages.
Résumé de chaque numéro :
Bulletin politique. — Bulletin financier. — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

PRIME GRATUITE
MANUEL DES CAPITALISTES
Un fort volume in-8^o.
PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e BABIN, notaire à Tigné.

VENTE

Aux enchères publiques et sur conversion de saisie immobilière,

D'UNE MAISON AVEC DÉPENDANCES

ET DE PLUSIEURS MORCEAUX

DE TERRE, DE PRÉS ET VIGNES

Situés communes de la Fosse-de-Tigné, de Tigné, de Saint-Georges-Châtellais et de Tancoigné.

L'adjudication aura lieu le dimanche seize septembre mil huit cent soixante-dix-sept, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e BABIN, notaire à Tigné.

On fait savoir :

Qu'à la requête de M. Pierre Quetneau, propriétaire et ancien marchand, demeurant à Tremont, poursuivant ; ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, numéro 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de Pierre Martin, propriétaire, et Marie Leroy, son épouse, demeurant tous deux à la Fosse-de-Tigné, saisis ; ayant pour avoué constitué M^e Albert, avoué à Saumur ;

Et en vertu d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-huit juillet mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré et mentionné aux hypothèques, ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie pratiquée à la requête de M. Quetneau, sus-nommé, contre les époux Martin, sur les immeubles ci-après désignés, suivant procès-verbal de Buffard, huissier à Vihiers, en date des vingt-six mai, deux et cinq juin mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-deux juin mil huit cent soixante-dix-sept, volume 27, numéros 38 et 39.

Il sera, le dimanche seize septembre mil huit cent soixante-dix-sept, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e Babin, notaire à Tigné, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de la Fosse-de-Tigné.

Premier lot.

1^o Une maison, sise au bourg et en la commune de la Fosse-de-Tigné, et divers bâtiments de servitudes, avec cour, issues et dépendances ; le tout porté au plan cadastral, section B, savoir :

Une partie sous le n ^o 89 p, pour une contenance de	5 a. » c.
Une autre portion, sous le n ^o 87 p, pour une contenance de	0 a. 25 c.
Une troisième portion, sous le n ^o 88 p, pour une contenance de	0 a. 25 c.
Et une quatrième partie, sous le n ^o 85 p, pour une contenance de	1 a. 50 c.
Au total	7 a. » c.

Ces objets forment un ensemble qui joint au levant veuve Denécheau, au midi la rue du bourg, au couchant Roucher et au nord Perrault.

2^o Un morceau de terre, dont partie est en verger, sis au lieu dit les Bas-Jardins, inscrit au plan cadastral, section B, savoir :

Partie sous le n ^o 24, pour une contenance de	1 a. 70 c.
Avec portion sous le n ^o 27 p, pour une contenance de	1 a. 30 c.
id. 28 pour une contenance de	3 a. » c.
id. 29 pour une contenance de	3 a. » c.
id. 37 pour une contenance de	11 a. 60 c.
Au total	20 a. 60 c.

Cet immeuble, de forme irrégulière, joint au levant Perrault et autres, au midi Roucher, Perrault et les issues de la maison sus-décrite, au couchant le ruisseau, Robereau et autres, et au nord veuve Denécheau.

Sur la mise à prix de deux mille trois cent quarante francs, ci 2,340 fr.

Deuxième lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit les Volages, porté au plan cadastral, section B, savoir :

Une partie sous le n ^o 438, pour une contenance de	5 a. 80 c.
Une autre portion, n ^o 439, pour une contenance de	9 a. » c.
id. 439 bis, pour une contenance de	4 a. 80 c.
id. 440, pour une contenance de	4 a. 40 c.
id. 441, pour une contenance de	1 a. 40 c.
Au total	25 a. 40 c.

Cet immeuble joint au midi Château et au nord Babin et veuve Gourichon.

Sur la mise à prix de six cent cinquante francs, ci 650 »

Troisième lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit le Clos-Maillet, inscrit au plan cadastral sous le n^o 848, section B, pour une contenance de 6 ares 70 centiares, et joignant au midi Leroy, au nord Frappereau.

Sur la mise à prix de cent francs, ci 100 »

Quatrième lot.

Un autre morceau de vigne, sis au Clos-Maillet, inscrit au plan cadastral sous le n^o 852, section B, pour une contenance de 7 ares 50 centiares, et joignant d'un côté Vitre et de l'autre Frappereau.

Sur la mise à prix de cent quarante francs, ci 140 »

Cinquième lot.

Un morceau de terre, en luzerne, autrefois en vigne, sis au lieu dit le Clos-Charbonneau, porté au plan cadastral sous le numéro 689, section B, pour une contenance de 5 ares 25 centiares, joignant au midi Plessis et au nord Leroy.

Sur la mise à prix de cent quarante francs, ci 140 »

Sixième lot.

Un morceau de vigne, sis au Clos-Charbonneau, inscrit au plan cadastral sous le numéro 697, section B, pour une contenance de 8 ares, et joignant au midi veuve Vitre, au nord Plessis, d'un côté Chanvrier et de l'autre Leroy.

Sur la mise à prix de cent soixante-dix francs, ci 170 »

Septième lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit les Petites-Bernes, inscrit au plan cadastral, section B, savoir :

Une partie, sous le n ^o 1103, pour une contenance de	2 a. 90 c.
Une autre portion, sous le n ^o 1104, pour une contenance de	1 a. » c.
Au total	3 a. 90 c.

joignant au levant Reullier, au midi Devy, au couchant M. Carré et au nord Coquin.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci 50 »

Huitième lot.

Un morceau de vigne, sis aux Petites-Bernes, inscrit au plan cadastral sous le numéro 1014, section B, pour une contenance de 3 ares 10 centiares, et joignant au levant l'ancien chemin de Tremont au chemin de Chantemerle, au midi Plessis et au nord Leroy.

Sur la mise à prix de soixante francs, ci 60 »

Neuvième lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit les Grippes, inscrit au plan cadastral sous le numéro 113, section B, pour une contenance de 5 ares 25 centiares, et joignant au levant un chemin, au midi Boisnard, au couchant la route de Tigné à Tancoigné et au nord Leroy.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci 150 »

Dixième lot.

Un autre morceau de vigne, sis au même lieu des Grippes, contenant 3 planches, porté au plan cadastral sous le numéro 118, section B, pour une contenance de 14 ares 55 centiares, joignant au levant un chemin, au midi Davy, au couchant la route de Tigné à Tancoigné et au nord Maitreau.

Sur la mise à prix de trois cent quatre-vingts francs, ci 380 »

Onzième lot.

Le Saufoin, terre, numéro 8, section B, contenant 20 ares 50 centiares, et joignant au levant un chemin, au midi Plessis, au couchant et au nord Lacroix.

Sur la mise à prix de six cent soixante francs, ci 660 »

Commune de Tigné.

Douzième lot.

Un morceau de terre, dit la Mourande, inscrit au plan cadastral sous le numéro 1767, section B, pour une contenance de 14 ares 10 centiares, et joignant au levant Jean Leroy, au midi Surot, Boutin et Poitou, et au couchant Charles Poitou.

Sur la mise à prix de quatre cent cinquante francs, ci 450 »

Treizième lot.

Un morceau de terre, sis au lieu dit les Quarts, inscrit au plan cadastral sous le numéro 1791, section B, contenant 12 ares, et joignant au midi Marie Véger et Boucher, au couchant et au midi Nouteau, d'un côté le curé Maindeau, d'autre côté Charreau.

Sur la mise à prix de trois cent quatre-vingts francs, ci 380 »

Quatorzième lot.

Un morceau de terre et vigne, sis au même lieu des Quarts, inscrit au plan cadastral, section B, savoir :

La portion en terre, sous le n ^o 1798, pour une contenance de	7 a. 60 c.
Et la portion en vigne, sous le n ^o 1799, pour une contenance de	8 a. 40 c.
Au total	16 a. » c.

joignant au levant veuve Cordier, au couchant Charreau, d'un côté Roucher et d'autre côté Marie Nouteau.

Sur la mise à prix de quatre cent cinquante francs, ci 450 »

Quinzième lot.

Un morceau de vigne, en 2 planches, sis au lieu dit Gratefert, inscrit au plan cadastral, section B, savoir :

Une partie sous le n ^o 1947, pour une contenance de	3 a. 70 c.
Et une autre portion sous le n ^o 1950, pour une contenance de	5 a. 90 c.
Au total	8 a. 60 c.

joignant au midi Jean Guillon et au nord Ferchault.

Sur la mise à prix de cent quatre-vingts francs, ci 180 »

Seizième lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit Gratefert, porté au plan cadastral sous le n^o 1973, section B, pour une contenance de 8 ares 20 centiares, et joignant d'un côté Davy et de l'autre Guichon.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci 200 »

Dix-septième lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit le Champ-Fromentin, inscrit au plan cadastral, section B, savoir :

Une partie sous le n ^o 1986, pour une contenance de	2 a. 60 c.
Une autre portion sous le n ^o 1987, pour une contenance de	2 a. 50 c.
Au total	5 a. 10 c.

Cet immeuble joint au levant Plessis, au couchant M^{me} Daviau.

Sur la mise à prix de cent soixante francs, ci 160 »

Dix-huitième lot.

Le Petit-Gretail, vigne, n^o 907, section C du plan cadastral, contenant 3 ares 30 centiares, joignant d'un côté Taillee, de l'autre Lemardelay.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci 50 »

Dix-neuvième lot.

1^o Le Petit-Gretail, vigne, n^o 922, section C, contenant 2 ares 70 centiares, et joignant au levant un sentier, au midi Taillee.

2^o Le Petit-Gretail, vigne, n^o 924 bis, section C, contenant 1 are 20 centiares, et joignant au levant Metivier, au midi Rottier et au nord M^{me} Hallot.

Sur la mise à prix de quarante francs, ci 40 »

Vingtième lot.

1^o Au Grand-Gretail, vigne, n^o 1004, section D, contenant 2 ares 90 centiares, et joignant au levant M. Blin et au couchant M. Lemardelay et un sentier.

2^o Au Grand-Gretail, vigne, n^o 1039, section C, contenant 2 ares 60 centiares, joignant au midi un sentier et au nord René Blin.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci 200 »

Vingt-et-unième lot.

Au Champ-Fromentin, un morceau de vigne, porté au plan cadastral sous le numéro 2038, section B, contenant environ 6 ares 80 centiares, joignant d'un côté Abraham, de l'autre Perrault, au couchant Daviau.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci 200 »

Commune de Saint-Georges-Châtellais.

Vingt-deuxième lot.

Un pré, sis au Boislevant, inscrit au plan cadastral sous le numéro 42, section F, pour une contenance de 21 ares, et joignant au levant Bernier, au couchant M. Carré, au midi M. Poitou et au nord M^{me} veuve Cordier.

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci 500 »

Commune de Tancoigné.

Vingt-troisième lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit Chantemerle ou la Folie, contenant environ 16 ares 70 centiares, dont une portion fait partie du numéro 180, pour une contenance de 11 ares 20 centiares ; et une autre portion faisant partie d'un autre numéro, contient environ 5 a. 50 c.

Au total 16 a. 70 c.

Cet immeuble joint au levant un chemin, au midi Surot et au couchant M. Michel Leroy.

Sur la mise à prix de quatre cent soixante francs, ci 460 »

Total des mises à prix 8,110 »

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^{me} BEAUREPAIRE et ALBERT, avoués à Saumur ;
2^o A M^e BABIN, notaire à Tigné, dépositaire du cahier des charges.
Dressé par l'avoué-licencié soussigné.
Saumur, le 22 août 1877.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le mil huit cent soixante-dix-sept, folio case (451). Reçu un franc quatre-vingts centimes, dixièmes compris.
L. PAÛSTRE.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godé.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brissac.

BAIL DE CHASSE

L'adjudication du droit de chasse sur les communs de La Brelle, contenant 125 hectares, en un seul tenant, aura lieu le dimanche 26 août prochain, à une heure de l'après-midi, à la Mairie de La Brelle, sur la mise à prix de 50 francs par an. Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GUÉRET, notaire à Brissac.

A AFFERMER

DE SUITE,

UN QUETIER

Joignant le collège Saint-Louis. S'adresser rue de Poitiers, 48.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté. S'adresser au bureau du journal.

CHEMISERIE PARISIENNE

A. MURAY

SAUMUR,

Demande deux mécaniciennes et des ouvrières.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. HATIN, vétérinaire, demeure présentement rue Verte, n^o 4, près la Gendarmerie. (151)

M^{me} LORRAIN, modiste, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (152)

AVIS AU PUBLIC

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOYZE-ALBESPEYRES, les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc se porter bien la signature de l'inventeur.

Papier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans douleur. Exiger la signature d'Albespeyres. Prix : 1 fr.

Papier et Cigares anti-asthmatiques de M^e Barral. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Dr. Elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine. Exiger sur chaque boîte la signature de M^e Barral. Prix : 3 fr.

Cataplasmes Jonanique. Feuilles minces, légères, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils forment un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent être appliqués 24 heures sans s'aggraver. Exiger sur chaque boîte la signature Jonanique. Prix : 2 fr.

Capsules Raquin. Approuvées par l'Académie de Médecine, elles ont été déclarées supérieures à toutes les autres préparations de Capsules dans le traitement des maladies secrètes. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas. Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.

Nota. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbre-poste adressés à FUMOYZE-ALBESPEYRES, 77, Faubourg Saint-Denis, à Paris.

Dépot dans toutes les Pharmacies.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES contractant avec les assurés. BESTIAUX. PAYANT intégralement SES SINISTRES. Demande des REPRÉSENTANTS dans toute la France. Belle rétribution, appointements amovibles. S'adresser à la direction générale de 4 Roues, 32, AU MAÏS.

Saumur, imprimerie P. GODÉ.